



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

PROCES-VERBAL

Présents : Frédéric BARBILLON, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Pierre MORICE, Damien NASTORG, Mireille PFENDT, Caroline TREMESAYGUES.

Absents excusés : Françoise BOURSEUL-LAVILLE (pouvoir à Pierre MORICE), Vincent GANGLOFF (pouvoir à Frédéric BARBILLON), Sébastien JACQUES.

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Pierre MORICE	18h30	20h30

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance en proposant tout d'abord au conseil municipal le rajout d'un point n° 4 à l'ordre du jour :

- N° 4 décision modificative budgétaire n° 2

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Novembre 2024

2/ Désignation d'un agent recenseur et fixation de sa rémunération

3/ Aménagement du territoire : candidature au dispositif départemental Villages A-Venir

4/ Finances : décision modificative budgétaire n° 2

1/ Questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 21 Novembre 2024 n'étant pas disponible, il sera approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

2/ Désignation d'un agent recenseur et fixation de sa rémunération

Madame le Maire explique à l'assemblée les modalités du recensement 2025 dans notre commune et indique que Madame Maéva MEREL, disponible à cette période, a été recrutée en qualité d'agent recenseur.

Sachant que la dotation forfaitaire versée par l'état pour le recensement est fixée à 726 €, Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur le montant de l'indemnité de recensement qui sera versée à l'agent. Il est proposé de majorer légèrement cette indemnité, dont le montant n'a pas varié depuis deux ans, et de la fixer à 750,00 € bruts.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions telles que formulées par Madame le Maire.

3/ Aménagement du territoire : candidature au dispositif départemental Villages A-Venir

Madame le Maire rappelle qu'en date du 24 septembre 2024 le conseil municipal a acté le principe de développer un projet communal d'intérêt général, lequel projet concerne l'acquisition par voie de préemption d'un ensemble de bâtiments agricoles et d'habitation d'une ancienne ferme désaffectée depuis une quinzaine d'années.

Madame le Maire fait part aux élus du dispositif « Villages A-Venir » proposé par le Département qui vise à aider certaines communes, sélectionnées dans le cadre de leurs projets, à agir en faveur de la revitalisation de leur centre-bourg. Notre commune, si elle est retenue, pourrait ainsi bénéficier d'un accompagnement sur mesure visant à mettre en place une stratégie de développement du centre bourg.

Après avoir pris connaissance du dossier de candidature et engagé la discussion, les élus s'accordent à reconnaître que l'offre du Département serait une belle opportunité, étant donné les enjeux financiers et techniques d'un tel projet, pour aider la commune à mener à bien son projet.

DELIBERATION : Le conseil municipal, convaincu du bienfondé de cette proposition, la valide à l'unanimité et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour déposer un dossier de candidature.

4/ Finances : décision modificative budgétaire n° 2

Madame le Maire indique que les crédits inscrits à l'article 66111 lors du vote du budget seront insuffisants pour régler les intérêts des emprunts et qu'il est donc nécessaire d'ajouter des crédits sur ce compte pour solder le montant dû sur l'année 2024.

Elle propose de faire la modification de crédits suivante en section de fonctionnement :

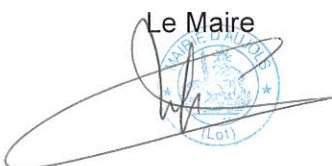
- Article 66111 intérêts réglés à l'échéance + 200 €
- Article 011-615228 entretien bâtiments - 200 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative budgétaire telle que proposée par Madame le Maire.

Informations sur les décisions prises depuis la dernière séance

Pour la réalisation de l'arrêt de bus devant l'école et du passage piétons, la somme de 10 446,46 € nous a été attribuée dans le cadre des amendes de police 2024.

Fin de la séance : 20h30

Le Maire


Geneviève DEJEAN

Le secrétaire de séance



Pierre MORICE